

LES « ORDRES » DE MISSION DE SARKOZY A ALBANEL

Christine Albanel a reçu le 1^{er} août dernier la lettre de mission du Président de la République Nicolas Sarkozy et de son « collaborateur » François Fillon.

Dès l'entame de ce long courrier (près de 7 pages) la tonalité est donnée avec ce rappel : « tout au long de la campagne présidentielle, des engagements ont été pris dans le champ de vos compétences ministérielles. Il va de soi que nous attendons que vous les teniez. L'objet de cette lettre de mission est de vous préciser les points qui ... nous paraissent prioritaires et sur lesquels nous vous demandons d'obtenir rapidement des résultats ».

Après avoir énuméré une kyrielle de priorités « présidentielles », l'on peut lire la phrase suivante : « nous insistons sur le fait qu'un bon ministre ne se reconnaîtra pas à la progression de ses crédits, mais à la réalisation du projet présidentiel y compris sur le plan financier ».

Pour faire bonne mesure, la ministre est appelée à encourager « le financement privé de la culture en étendant encore davantage les avantages alloués en faveur du mécénat et des fondations... en fixant des objectifs de résultats aux grands établissements dans la recherche de mécènes » et à veiller « à ce que les aides publiques à la création favorisent une offre répondant aux attentes du public. Vous reformerez à cette fin les conditions d'attribution des aides... ». A quand, l'audimat dans le spectacle vivant ?

L'audiovisuel n'est pas en reste : « France Télévisions doit fortement affirmer son identité de service public ... » avec « une offre qui marque une plus grande différence avec les chaînes privées... » et « Radio France devra poursuivre sa modernisation... ». Le tout sans progression de crédits !

Mais avec « une remise à plat des dispositions législatives et réglementaires qui s'appliquent au secteur de l'audiovisuel... » afin de « permettre l'émergence de groupes de communication audiovisuelle français de premier plan... ». Les Bouygues, Lagardère et autres Bolloré peuvent sabler le champagne !

Cerise sur le gâteau, les artistes, les réalisateurs et les techniciens engagés par intermittence sont expédiés en moins de 3 lignes au nom de la lutte « contre les abus du régime d'assurance chômage [les annexes 8 et 10] ... ». Et N. Sarkozy d'inviter C. Albanel à inciter « les partenaires sociaux à limiter l'accès à ce régime aux professionnels et fonctions qui le justifient ».

Une ambition « présidentielle » qui, une fois n'est pas coutume, réjouira le MEDEF.

Paris le 17/09/2007

- **Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition :**

Son site internet au
www.fnsac-cgt.com

Sa messagerie vocale au
01 48 03 87 76

FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60
Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com